

# REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département de la HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE  
-----

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 8 OCTOBRE 2012

Présents : MONET Claude, DOLDO Dominique, DELAVENAY Chantal, MEYNET Maurice, ROSNOBLET Patrick, GILLIER Claudette, BRAND Eric, GAY-PERRET Claude, LACUEILLE Jean-Luc, SANCHEZ Lydia, CAPORALE Patrice, VILLIERS Gérard, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, WALL Hélène, DEVOS René, ROCH Claire, LEVET Pascale.

Excusée : Madame TISSOT Joelle, qui a donné pouvoir à Madame SANCHEZ Lydia

Absent : Monsieur DUVAL Jean-François

Secrétaire de séance : Madame DELAVENAY Chantal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Claude MONET, Maire, a tout d'abord approuvé le Compte-rendu de la séance précédente, puis

### 1/ **Pris connaissance** :

De la décision du Maire n° 2012-09 confiant la défense de la commune à Maitre Alain BOUVARD suite au recours en annulation déposé par Monsieur et Madame BEAUDEAU contre l'arrêté de permis de construire 74 007 11 C0024 accordé à la société Cap Développement.

De la décision du Maire n° 2012-10 relative au marché à passer avec la société TRIBAT pour les travaux de désamiantage de l'ancienne Maison pour tous, d'un montant de 13 250 € HT.

Des demandes de permis de construire et de déclarations de travaux déposées et accordées depuis la dernière séance du conseil

2°) **Donné un avis favorable** à la mise en compatibilité du PLU d'Amancy dans le cadre du futur aménagement de la nouvelle voie entre le carrefour giratoire dit « de Pierre Longue » et la route de Saint-Pierre. La mise en compatibilité consiste à déclasser 400 mètres carrés d'espaces boisés classés sur le plan de zonage du PLU.

3°) **Donné un avis favorable** au Programme Local de l'Habitat porté par la Communauté de Communes du Pays Rochois pour la période 2013-2018. Dans le cadre de ce programme, la commune d'Amancy s'engage à construire 20 nouveaux logements locatifs aidés.

4°) **Approuvé** la convention relative à la prise en charge financière par la Communauté de Communes du Pays Rochois des frais inhérents à la délivrance de fichiers fiscaux dans le cadre de l'observatoire fiscal.

A l'issue de l'ordre du jour, Monsieur le Maire a fait un point d'information sur :

- l'avancement de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la CCPR

- le projet de création d'un passage souterrain sous le Pont de Foron. Il a indiqué que la commune profiterait des travaux pour reprendre le réseau d'eau potable et les réseaux secs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h15.

Fait à AMANCY le 9 octobre 2012.

**Le Maire,**

**Claude MONET.**